

AVIS DE SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERETS

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTRE DES INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS**

**Projet de Réouverture et d'Entretien des Routes Hautement Prioritaires
« PRO-ROUTES »**

**RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR L'AUDIT DES COMPTES DU PROJET PRO-ROUTES (DEUXIEME
FINANCEMENT ADDITIONNEL) DES EXERCICES 2016 ET 2017**

N° Avis : AMI n° 016/MITP/CI/PRO-ROUTES/2016

Date de l'Avis : le 02/11/2016

No de Crédit : IDA H57630-ZR

No. De référence (selon le Plan de Passation des marchés): FA2, C1.7

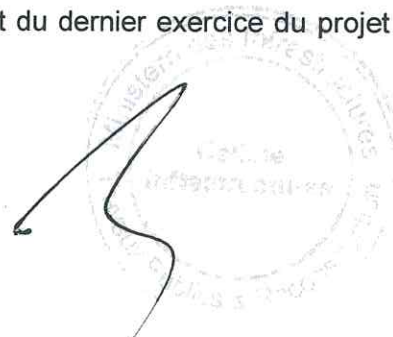
Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu deux dons de l'Association Internationale de Développement (IDA) et de DFID de 123 millions USD (Financement Initial) et 125,2 millions USD (Premier Financement Additionnel) pour financer le Projet Pro-Routes. Il a par la suite obtenu de l'IDA un crédit de 125 millions USD avec une contrepartie gouvernementale de 39,2 millions USD, à travers le FONER, et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat de services d'un Consultant pour l'audit des comptes du Projet Pro-Routes (Deuxième Financement Additionnel), pour les exercices 2016 et 2017.

Les services du consultant (« Services ») consiste à se prononcer sur :

- a) La sincérité et la régularité des états financiers, les relevés des dépenses, le compte désigné et le compte de contrepartie, c'est-à-dire par rapport aux normes comptables, aux directives de la Banque et à l'accord de financement, notamment sur l'éligibilité et la validité des dépenses effectuées par la Cellule Infrastructures et les entités impliquées dans le projet.
- b) L'efficacité de la structure du système de contrôle interne, c'est-à-dire (i) la capacité de l'organisation à préparer les rapports financiers fiables et (ii) de maintenir une comptabilité exhaustive de toutes les transactions.
- c) La conformité de l'exécution du projet conformément aux termes de l'Accord de financement et aux instructions de la Banque Mondiale, notamment le respect des obligations en matière de reporting et des délais de soumissions des audits, l'atteinte des indicateurs de performances, le respect des délais d'exécution des marchés et des activités/composantes du projet, la passation de marchés et l'éligibilité des dépenses et la cohérence des rapports financiers avec les états financiers du projet.

Le démarrage des prestations est prévu :

- La première semaine du mois d'avril 2017, en ce qui concerne la première mission qui portera sur les comptes clos au 31 décembre 2016.
- La première semaine du mois de septembre 2018 pour l'audit du dernier exercice du projet allant du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2018.



Les termes de référence complets sont disponibles sur le site de la Cellule Infrastructures www.celluleinfra.cd sous l'onglet « Appel d'offres ».

La Cellule Infrastructures invite les Cabinets d'audit ou leurs groupements (« Consultants») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

Le Consultant doit :

- être soit un Cabinet d'Audit et d'Expertise Comptable de réputation internationale, faisant profession habituelle de réviser les comptes, régulièrement inscrit au Tableau d'un Ordre des Experts-comptables reconnu au plan international par l'IFAC ou la FIDEF, ou un cabinet d'audit et d'expertise comptable agréé par IRC ou CEMAC ;
- avoir une expérience confirmée en audit financier des comptes des projets de développement notamment les projets financés par la Banque Mondiale, la BAD, l'Union Européenne..., et jugé acceptable par l'IDA ; et
- avoir effectué pendant les 5 dernières années au moins 2 missions similaires avec un ou plusieurs parmi les bailleurs ci-dessus.

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'IDA », Edition Janvier 2011, Révisée en Juillet 2014, (« Directives de Consultants »), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes de même catégorie pour renforcer leur compétence en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.

Un Consultant sera sélectionné, suivant la méthode de « **Sélection au Moindre Coût** », telle que décrite dans les Directives susmentionnées.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous, chaque jour ouvrable de 9 heures à 16 heures.

Les manifestations d'intérêts écrites en langue française, doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier ou par courrier électronique au plus tard le **18 novembre 2016** à 15 h 00 locales (TU+1) et porter clairement la mention : **AMI n° 016/MITP/CI/PRO-ROUTES/2016 « Recrutement d'un Consultant pour l'audit des comptes du Projet Pro-Routes (Deuxième Financement Additionnel), pour les exercices 2016 et 2017 ».**

Cellule Infrastructures
70A, avenue Roi Baudouin
Commune de la Gombe
à Kinshasa.
Tél: +243(0)993152226
E-mail: info@celluleinfra.org;


Théophile NTELA LUNGUMBA

Coordonnateur